Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260622-2026_38-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 24/06/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/06/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, BIHOES Claire, CHRISTIEN Nathalie, LE FUR Christelle, LE TENNIER Marie, PALISSE Audrey, POTHIER Laure, MM : BROUSSOT Mikaël, CHRISTIEN Mickaël, DHENNIN Pierrick, GUERIN Benoît, POULIZAC Maxime, ROBIC Quentin, THOMAS Jérôme

A été nommé(e) secrétaire : M. GUERIN Benoît

2026-38 – Demande de subvention Conseil départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale

Exposé des motifs

La commune de Séglien poursuit sa démarche d'amélioration du cadre de vie et de valorisation de son centre-bourg, initiée par la réfection et l'extension de la mairie. Dans ce cadre, la rue du Clandy, axe structurant mais soumis à une circulation dense, fait l'objet d'un projet global visant à :

1. **Sécuriser les usagers** par la réduction de la vitesse et l'aménagement de zones apaisées, en réponse aux enjeux de tranquillité publique et de cohabitation entre piétons, cyclistes et véhicules.
2. **Moderniser les infrastructures** via l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, conformément aux objectifs de résilience et d'embellissement du domaine public. La mise en place de nouveaux mâts lumineux.
3. **Valoriser le patrimoine local**, notamment par l'éclairage de l'Oratoire, en collaboration avec les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).
4. **Végétaliser les espaces** avec la création de trottoirs plantés, s'inscrivant dans une démarche écologique.

Ce projet s'appuie sur une étude préalable menée par le cabinet d'architectes **LORAND-GUILLOU**, et bénéficie de l'accompagnement technique des partenaires cités. Par ailleurs, la commune sollicitera

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260622-2026_38-DE

le dispositif de Programme de Solidarité Territoriale via le Conseil départemental du Morbihan pour financer partiellement ces travaux.

Considérants

1. **Intérêt général** : La requalification de la rue du Clandy répond à un triple impératif :
    - **Sécurité** : réduction des accidents liés à la vitesse excessive, notamment aux abords des écoles et commerces.
    - **Cadre de vie** : amélioration du confort piéton et cyclable, en cohérence avec les objectifs du **Plan Vélo national**.
    - **Attractivité** : valorisation du patrimoine (Oratoire classé) et renforcement de l'identité du centre-bourg.
2. **Contexte réglementaire** : Le projet respecte les principes du **Code de l'environnement** (articles L. 110-1 et suivants) en intégrant des solutions de végétalisation et d'économie des ressources (éclairage LED pour l'Oratoire).
3. **Concertation** : Le projet a fait l'objet de 2 réunions publiques et 2 **déambulations publiques participatives en date respectivement des 23 novembre 2024 et 4 octobre 2025 à destination des habitantes et des habitant.e.s concerné.e.s par l'étude de la réfection de la Rue du CLANDY.**

Le Maire présente le plan de financement

Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	MONTANT	%
Honoraires	**32 561,00**	*Conseil départemental du Morbihan*	185 358,88	**35%**
Réseau Télécom (effacement)	**53 722,29**	*Commune du Patrimoine Rural de Bretagne*	20 709,99	**3,91%**
Réseau Éclairage (remplacement des mâts lumineux)	**66 170,00**	*Morbihan Énergies*	19 851,00	**3,69%**
Aménagement global (terrassement/voirie/ aménagements paysagers)	**377 143,50**	*Autofinancement*	303 676,92	**57,40%**
MONTANT TOTAL	**529 596,79**	MONTANT TOTAL	529 596,79	

➢ **Après en avoir délibéré par 15 voix POUR, le Conseil municipal :**

– **Approuve le projet d'aménagement de la rue du Clandy**, par le cabinet LORAND-GUILLOU et incluant :

- L'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260622-2026_38-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260622-2026_38-DE

- La création de zones de modération de vitesse (chicanes, plateaux surélevés).
- L'aménagement de trottoirs végétalisés et l'éclairage de l'Oratoire.
- L'implantation des mâts d'éclairage

- **Approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus**
- **Charge Le Maire de déposer la demande de subvention PST auprès du Conseil départemental du Morbihan.**
- **Autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant**
- **Précise que les travaux n'ont pas démarré**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/06/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

Le secrétaire de séance
Benoît GUERIN

MAIRIE DE SEGLIEN (MORBIHAN)